



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le porte-parole du Loup reste debout !

*Une assignation, un référé,
mais surtout une victoire pour l'association Le Klan du Loup.*

Montceau-les-Mines, le 13 août 2018 – Suite à l'assignation en référé de M. Drach/Rothschild (Maître d'équipage La Futaie des Amis, Compiègne) contre notre association, la vice-présidente du TGI de Paris vient de rendre son ordonnance :

- l'assignation de M. Drach est déclarée nulle
- condamne M. Drach aux dépens
- n'applique pas l'article 700

Dans cette affaire, nous étions défendus par Maître Lorraine Gay (associée de Richard Malka, conseil de *Charlie Hebdo*).

Cette ordonnance est une victoire pour nous, même si nous ne bénéficions pas de l'article 700.

Les honoraires de notre avocate avaient pu être réglés par une très forte mobilisation citoyenne. Encore une fois, nous vous remercions pour votre aide précieuse que ce soit par vos messages de soutien et par vos dons !

Merci à vous Toutes et Tous ; notre combat était (et est) juste, nous ne lâchons rien !

Restons cependant vigilants, car nous ne sommes pas à l'abri d'un appel à cette décision de justice.

Pour obtenir plus d'information. M. Rodolphe Gaziello, Président de l'Association Le Klan du Loup et la direction de la communication se tiennent à votre disposition pour répondre à vos questions et vous fournir de plus amples informations.

Des articles et visuels sont disponibles sur le site <https://www.loup.eu/>

Contact :

Pour contacter M. Rodolphe Gaziello :

Téléphone : 06 51 87 31 89

Site officiel : loup.eu

Facebook : Le Klan du loup - @kdloup

Twitter : <https://twitter.com/LeKlanduLoup> - @LeKlanduLoup